

Séminaire doctoral de l'Institut d'histoire de la Révolution française

2015-2016 Semestre 2

« Construire la cité républicaine.

Fonder, écrire, discuter, publier et critiquer la loi ! »

Le séminaire est animé par Pierre Serna et Jean-Luc Chappey avec Isabelle Chave, Roseline Salmon, Virginie Martin et Yann-Arzel Durelle-Marc.

Il a lieu le mercredi de 17 à 19 heures en salle Marc Bloch (Sorbonne) ou aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine).

Il est librement ouvert aux étudiants de M2, aux doctorants et à tous les chercheurs sur l'histoire de la Révolution française et d'histoire du droit.

« Droit, loi et institutions du Directoire :
diplomatique et pratiques (1795-1799) »

Deux titres pour un séminaire qui correspondent à une volonté assumée de poursuivre et d'innover. Le séminaire débuté l'année dernière avait pour vocation de poser les fondements d'une réflexion sur les grands thèmes qui constituent le tissu de la cité et de la société républicaine. La réflexion doit être poursuivie et approfondie dans la perspective d'une collaboration internationale sur les modèles républicains, liant autour de l'IHRF, des universités espagnoles, canadiennes, allemandes, américaines, anglaises et italiennes.

De plus, la numérisation de la seconde tranche de la collection Baudouin, autour de l'Université Paris 13, de l'École de Droit de Sciences Po, des Archives nationales et en partenariat avec l'IHRF, commence (Projet USPC *LexDir*). C'est là une avancée déterminante qui nous a poussés à lier nos forces et à proposer, de façon entrelacée, un « séminaire dans le séminaire », portant sur le Droit et les Institutions du Directoire, permettant de revenir sur le chantier Baudouin qui structure notre approche de la Révolution comme naissance de l'État de droit contemporain, autour du modèle républicain. Ainsi nos deux préoccupations se rejoignent au moment de réfléchir sur la façon d'ériger le nouveau régime et la manière de le stabiliser entre 1795 et 1799.

Le périmètre de réflexion et des champs disciplinaires s'élargit entre le droit, l'histoire et l'archivistique, pour se donner davantage d'outils pour affronter l'ampleur des changements positifs initiés par la Révolution et la République.

L'idée, comme le travail de l'IHRF le démontre depuis quelques années, est de partir d'une idée élargie des révolutions et de penser les conditions de naissance du monde contemporain à partir de projets utopiques (les cités rêvées), à partir des expériences pratiques des révolutions déclinées sous différentes formes : insurrections, révoltes, révolutions, dans une géographie urbaine qui ferait la part belle au dispositif spatial dans le déroulé narratif des événements.

À cela, pourraient s'ajouter d'autres niveaux de lecture, par exemple la cité comme *polis*, comme nouvel espace où inventer un nouvel ordre public, où inventer de nouvelles institutions structurant l'espace politique (musées, assemblées, ministères, écoles, monuments.). L'autre sens de *polis* renvoie à l'organisation sociétale par la construction de la loi comme régulatrice de la vie en cité républicaine.

La cité républicaine pose l'expérience de la naissance d'un nouveau régime où l'organisation des pouvoirs, la place de chaque groupe, les signes de légitimation de nouvelles institutions, transforment les villes, leur donnent un nouvel aspect.

De nouveaux espaces peuvent être étudiés dans cette cité selon nos affinités : lieu de démonstration d'une nouvelle économie politique par le spectacle d'une nouvelle société ordonnée de façon nouvelle, lieux de l'invention d'une nouvelle culture (théâtres, musées, jardins, ménageries), lieux de l'édification d'un nouvel espace public d'échanges (circulations des idées, maisons d'éditions, imprimeries, manifestations pacifiques, cultes civiques, fêtes, concerts), lieux de nouvelles sociabilités aussi (naissance de pratiques sportives aux Champs-Élysées, lieux de promenades, restaurants, centres d'un nouvel hygiénisme).

La cité républicaine pose aussi la question des républicaines et des républicains qui y vivent ; dans quel jeu d'interactions l'espace de la ville crée consensus ou disensus, de nouveaux espaces de reconnaissances, de distinctions de normes et de règles à intégrer ?

En dernier lieu, la cité républicaine interroge la loi dans sa pensée, sa conception et son application, du législateur au policier du quartier et au citoyen. Le but serait d'inscrire cette modernité dans le texte de la loi, comme saut qualitatif du droit positif et révolutionnaire qui ouvre les perspectives positives d'un droit nouveau, liant individu et collectivité, personnes et espaces, institutions et groupes sociaux dans un environnement en complète mutation, que l'on songe aux *Tableaux de Paris* de Mercier avant et après 1789, mais également l'ensemble des villes européennes, américaines et celles tout particulièrement de l'espace colonial.

Réfléchir sur la cité républicaine revient aujourd'hui à réfléchir sur les liens qui tissent une société de libertés fondée sur le respect de l'autre, sur la possibilité pour chacun de s'exprimer, sur la parité femme/homme, sur la reconnaissance de la liberté des corps, des esprits, de l'intelligence, de l'art et de la culture.

Plus que jamais les Historiens de la Révolution doivent lier la rigueur de leur déontologie professionnelle à leur engagement citoyen afin de donner des armes pour lutter contre toute forme d'obscurantisme de régression dans la construction de légalité des rapports hommes/femmes et dans l'éducation laïque des principes républicains.

Programme

Mercredi 17 février 2016 (en Sorbonne)

Jean-Luc Chappey et Pierre Serna (Université Paris 1, IHRF-IHMC), « La République, 1792-1802. Bilan, enjeux, perspectives »

Mercredi 24 février 2016 (à Pierrefitte-sur-Seine)

Isabelle Chave et Cécile Robin (Archives nationales, département de l'Exécutif et du Législatif), « Fabrique, diffusion et application de la loi (1) : présentation typologique des fonds du Directoire exécutif aux Archives nationales »

Mercredi 2 mars 2016 (en Sorbonne)

Ouzi Elyada (Université de Haïfa), « La presse populaire révolutionnaire. Jalons et recherches »

Mercredi 9 mars 2016 (en Sorbonne)

Manuela Albertone (Université de Turin), « Les fondements économiques de la notion moderne de République. Modèle agraire et démocratie entre France et Amérique (1750-1830) »

Mercredi 16 mars 2016 (en Sorbonne)

Charles Walton (Université de Warwick, IEA de Paris, IHRF-IHMC), « Les politiques sociales de la Révolution »

Et Michèle Grenot (ATD Quart monde), « Aux origines des droits civils et politiques durant la Révolution française : la figure du pauvre »

Mercredi 23 mars 2016 (en Sorbonne)

Laurent Cuvelier (Institut d'Etudes Politiques de Paris), « Afficher la loi, les murs de Paris sont-ils républicains ? »

Mercredi 30 mars 2016 (à Pierrefitte-sur-Seine)

Roseline Salmon (Archives nationales, département de l'Exécutif et du Législatif), « Fabrique, diffusion et application de la loi (2) : présentation typologique des fonds législatifs et de leurs sources complémentaires aux Archives nationales »

Mercredi 6 avril 2016 (en Sorbonne)

Dans le cadre de la conférence annuelle Alphonse Aulard, l'IHRF a l'honneur de recevoir Madame la Professeure Michèle Riot-Sarcey, professeure émérite de l'Université Paris 13, pour une leçon magistrale :

« La République, une histoire souterraine de la liberté au XIXe siècle »

Mercredi 13 avril 2016 (en Sorbonne)

Anne Quenedey (Université de Paris IV), « La place de l'orateur dans la Cité républicaine selon Saint-Just »

Mercredi 4 mai 2016 (en Sorbonne)

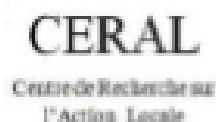
Jeanne Laure Le Quang et Virginie Martin (Université Paris 1, IHRF-IHMC), « Limites de la loi et conflits législatif/exécutif sous le Directoire »

Mercredi 25 mai 2016 (à préciser)

Frédéric Audren (CEE-CNRS, École de Droit de Sciences Po), « Renouveau de l'enseignement du Droit sous le Directoire »

Avec le soutien de :

- Projet USPC *LexDir-1795-1799: La loi du Directoire*, Université Sorbonne Paris Cité (CERAL EA 3968, Université Paris 13 et École de Droit de Sciences Po EA 4461)
<http://www.univ-paris13.fr/ceral/?p=766>
- *LexDir-1795-1799: La loi du Directoire*
- Archives nationales, département *Exécutif et Législatif*
- The ARTFL Project, Université de Chicago.



Accès aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine
Archives nationales, 59 rue Guynemer, 93383 Pierrefitte-sur-Seine.
M° 13, Saint-Denis Université ou RER D, Pierrefitte-Stains

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Salle Marc Bloch
17, rue de la Sorbonne 75005 Paris
Escalier C, 2^e étage de la Sorbonne